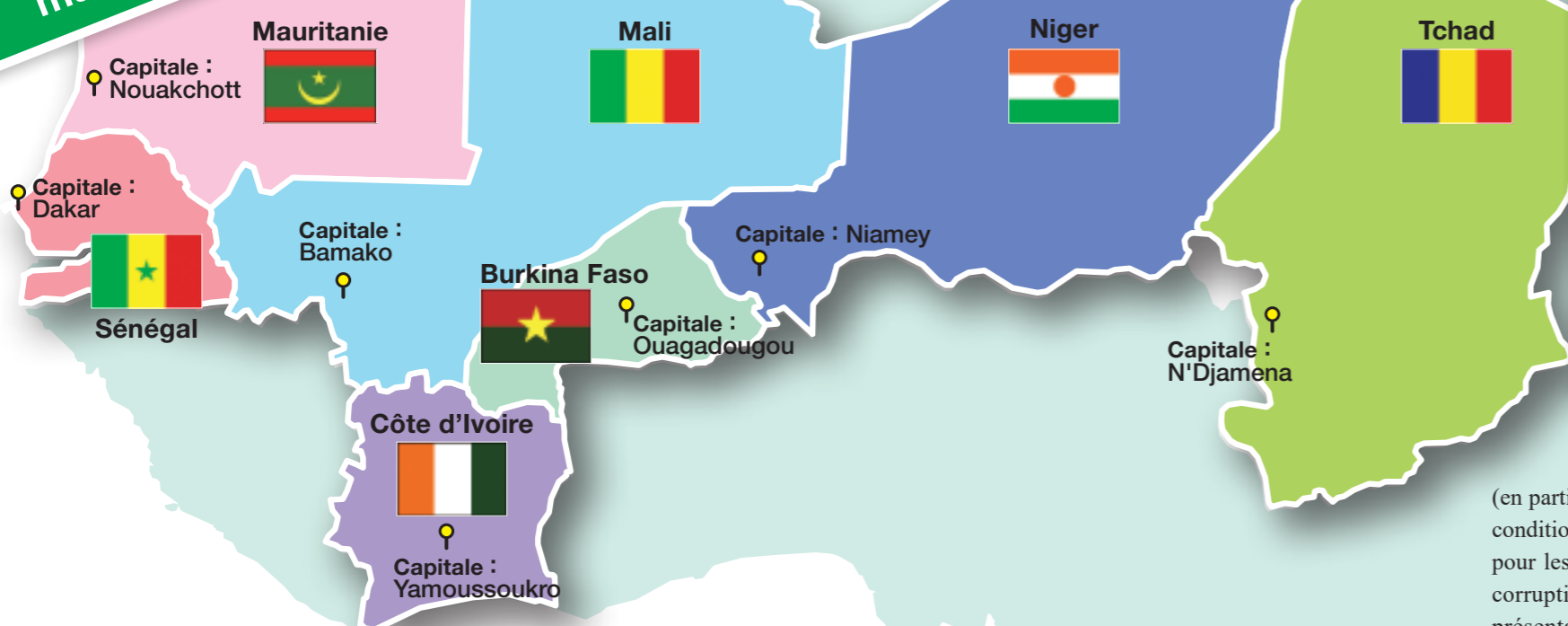


Sept pays d'Afrique francophone travaillent main dans la main



Des stagiaires réunis pour le séminaire de lancement.



Formation sur la prévention de la criminalité (séminaire pour les hauts fonctionnaires) organisée en janvier-février 2019. La formation a réuni du personnel travaillant dans le domaine de la justice pénale de 17 pays, dont la République dominicaine, le Laos, la Thaïlande et le Japon.

Développer les systèmes juridiques et judiciaires pour protéger les droits *Cas 1*

Enseignements tirés du droit pénal japonais

Encourager une pratique du droit pénal favorisant l'émergence d'une société qui protège la justice et les droits humains.



Formation pour le renforcement des capacités

La justice pénale garantit la sécurité des citoyens en faisant émerger la vérité dans les affaires à travers une enquête et un procès en bonne et due forme, puis en appliquant des sanctions appropriées et conformes au droit. Pour atteindre une société où chacun peut vivre en paix, policiers, procureurs et juges doivent chacun jouer leurs rôles tout en travaillant parfois ensemble pour garantir le bon fonctionnement du système pénal. Toutefois, dans certains pays, malgré les lois et les dispositifs en place, le système ne fonctionne pas bien.

Afin d'améliorer cette situation, la JICA travaille en partenariat avec l'Institut asiatique et extrême-oriental des Nations unies pour la prévention du crime et le

traitement des délinquants (UNAFEI pour United Nations Asia and Far East Institute for the Prevention of Crime and the Treatment of Offenders). L'UNAFEI a été créé conjointement par les Nations unies et le Japon pour proposer un ensemble de formations de cinq à six semaines aux personnes travaillant dans le domaine de la justice pénale. Ces formations sont destinées à la police, aux juges, aux procureurs, au personnel pénitentiaire et aux agents de probation des pays en développement. Plus de 200 formations de ce type ont été organisées depuis la première session en 1962, et on compte aujourd'hui pas moins de 6 000 anciens participants de 139 pays.

Les formations portent sur le système pénal (en particulier l'enquête, les poursuites, le jugement et la coopération internationale) ; le traitement des délinquants

(en particulier l'incarcération, la probation et la libération conditionnelle) ; la prévention de la criminalité (séminaire pour les hauts fonctionnaires) ; et la réponse pénale à la corruption. Les programmes de cours comprennent des présentations par les participants sur la situation de la criminalité et du système pénal dans leurs pays respectifs ; des conférences de spécialistes nationaux et internationaux ; des visites de terrain, notamment d'institutions liées à la justice pénale ; ainsi que des ateliers et discussions de groupe où les participants peuvent échanger leurs opinions sur un thème.

Création de liens transfrontaliers en Afrique francophone

La JICA organise également des formations par pays pour renforcer les capacités du personnel d'un pays ou d'une région spécifique dans un domaine du droit pénal. La JICA a notamment organisé avec la coopération de l'UNAFEI des formations pour les pays africains francophones entre les exercices 2013 et 2017. Dans une perspective de long terme, la formation continue permet d'améliorer les pratiques pour l'ensemble de la procédure pénale, de l'enquête au procès. Ce projet est renouvelé pour l'exercice 2020 et un séminaire de lancement a eu lieu en Côte d'Ivoire en janvier dernier, avant le début de la formation complète. Le Burkina Faso, le Tchad, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal ont participé au séminaire avec le pays organisateur. « Ces dernières années, la nécessité d'une coopération internationale lors des enquêtes criminelles est devenue de plus en plus évidente avec la recrudescence de la criminalité transnationale, plus particulièrement du terrorisme. Il est essentiel de pouvoir apprendre les uns des autres et de comprendre nos méthodes d'enquête respectives tout en créant des réseaux », explique un officier de police. « Suivre la même formation que la police judiciaire nous

permet de comprendre comment les enquêtes sont menées et la façon dont les preuves sont collectées. Cette compréhension est utile lors de l'examen des preuves pendant le procès », confie un juge. Ces témoignages montrent à quel point les participants comprennent l'importance d'une formation interdisciplinaire pouvant regrouper sept pays partageant des frontières communes.

La formation complète commencera bientôt, avec des cours portant sur l'ensemble du système pénal, de l'enquête au procès. Elle se concentrera plus particulièrement sur la coopération lors des enquêtes et sur l'administration de la justice dans les affaires de criminalité transnationale, telles que le crime organisé, le terrorisme, les infractions liées aux drogues et le trafic d'êtres humains. À l'issue de cette formation, les progrès tangibles dans la pratique de la justice pénale devraient renforcer la confiance des citoyens dans les institutions judiciaires. On s'attend en outre à un renforcement de la collaboration entre les institutions pénales de la région au cours des cinq prochaines années.